

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 19 juin 2017 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ASBSENTS :

M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
M. Tony Côté, conseiller	district # 4

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18H00, la mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5425-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
 - 4.A. Demande de dérogation mineure - 409 rue Racine
 - 4.B. Demande de certificat d'autorisation PIIA - 563 rue LaBarre
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 409 RUE RACINE

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne compromet pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE le garage a obtenu un permis de construction no 2017-044 le 15 mai 2017;

ATTENDU QUE visuellement la hauteur du garage ne contraste pas avec celle de la résidence lorsque nous sommes dans la rue Racine;

ATTENDU QUE le garage est situé en cour arrière sur un terrain d'une grande superficie et que celui-ci est boisé vers les limites voisines;

5426-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la dérogation mineure pour la construction d'un garage d'une hauteur de 19.5pi alors que la résidence à une hauteur de 14.5pi.

4.B. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 563 RUE LABARRE

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la toiture de la résidence;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés répondent aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

5427-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux au 563, rue La Barre qui consiste à changer le revêtement extérieur de la toiture de la résidence qui sera de couleur cèdre rustique au lieu de gris ardoise.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 18h05.

DORIS LAVOIE
MAIRESSE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM